



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

24 NOV. 2023

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-101 **Conseil municipal du 20 novembre 2023**

Le Lundi Vingt Novembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Anthony MORTIER, Olivier AUNEAU, Katharina THOMAS, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absente : Carine MATHIEU

Excusé(s) : Christine RAMIREZ, Johanna HALLER, Nicolas RAYMOND, Nabil ZEROUAL.

Pouvoirs : Christine RAMIREZ à Laure CADOREL, Johanna HALLER à Fanny LE JALLE, Nabil ZEROUAL à Sarah ROUSSEAU et Nicolas RAYMOND à Olivier BINET.

Ont été désignées secrétaires de séance : Mme Laure CADOREL et M. Olivier BINET.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 14 novembre 2023
Date de la publication : 24 novembre 2023

2023-101 AFFAIRES GENERALES – DELEGATION DE REPRESENTATION A LA MISSION LOCALE DU PAYS D'ANCENIS

Rapporteur : Rémy ORHON

La Mission Locale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire en recherche d'insertion sociale et professionnelle. Elle accueille, informe et oriente dans le cadre d'un accompagnement personnalisé. Elle apporte des réponses aux difficultés que rencontrent les jeunes dans les domaines de l'emploi, de la formation, du logement, des ressources et des loisirs en lien avec les partenaires locaux. La Mission Locale met en œuvre les politiques publiques d'insertion des jeunes.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Mission Locale du Pays d'Ancenis ;

CONSIDERANT la demande de la directrice de la Mission Locale du Pays d'Ancenis, de renforcer la participation des élus de la ville au sein du Conseil d'administration ;

CONSIDERANT une sous-représentation des élus de la ville suite à la démission de M. Pierre LANDRAIN ;

CONSIDERANT les 2 sièges à pourvoir au sein de Conseil d'administration de la Mission Locale pour s'investir auprès des jeunes et des partenaires.

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

DESIGNE M. André-Jean VIEAU et M. Olivier BINET en qualité de membres du Conseil d'administration de la Mission Locale du Pays d'Ancenis pour représenter la ville d'Ancenis-Saint-Géréon.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Laure CADOREL



Olivier BINET

